

SOMMAIRE COMMISSION DE CONTROLE

I – CARACTERISTIQUES DU SERVICE	2
1 – Raison Sociale.....	2
2 – Adresse du Siège Social	2
3 – Compétence territoriale et professionnelle.....	2
4 – Secteurs	2
5 – Répartition des équipes médicales par secteur au 31/10/2013	3
6 – Le Siège Administratif et les Equipes Pluridisciplinaires.....	3
II – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	4
1 – Composition de la Commission de Contrôle	4
2 – Composition du Conseil d'Administration	4
3 – Entreprises suivies par le Service	5
4 – Etat des effectifs	5
5 - Evolution par rapport à l'exercice précédent.....	6
6 – Ressources en Personnel	6
III – AGREMENT	6
IV – CPOM	7
V – DEMARCHE DE PROGRES EN SANTE AU TRAVAIL (DPST).....	8
VI – LOCAUX VACANTS A GAP	9
VII– PERSPECTIVES	9
1 – Communication.....	9
2 – Signature du Contrat d'Objectif et de Moyens Pluriannuel (CPOM)	9
3 – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.....	9
4 – Perspectives d'organisation de l'activité médicale face à une pénurie durable en médecins du travail	10
5 – Mise en application de l'accord portant révision partielle de la Convention Collective nationale des Services Interentreprises de Santé au Travail	10
VIII – COTISATIONS	10
IX – ESTIME REALISE 2013 ET BUDGET 2014	11

I – CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1 – Raison Sociale

Groupement des Entreprises pour la Santé au Travail (Hautes-Alpes) - GEST 05

2 – Adresse du Siège Social

Maison de la Santé au Travail
27, rue du Forest d'Entrais – CS 16003
05005 GAP CEDEX
Téléphone : 04.92.51.34.23
Fax : 04.92.52.17.43

3 – Compétence territoriale et professionnelle

Compétence géographique :

L'ensemble du département des Hautes-Alpes.

Compétence professionnelle :

Dans les entreprises et établissements prévus à l'article L. 231-1, alinéas 1 et 2 du Code du Travail, y compris les professions du Bâtiment et Travaux Publics, à l'exception des entreprises et établissements agricoles.

4 – Secteurs

Nombre de secteurs géographiques : 2

- Secteur Nord : Briançon - Embrun
- Secteur Sud : Gap

Nombre de secteur intérimaire : 1 (le département entier)

L'agrément du service a été renouvelé pour une durée de cinq ans, par la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, soit jusqu'au 31 juillet 2018.

5 – Répartition des équipes médicales par secteur au 31/10/2013

SECTEURS	CENTRES PERMANENTS	NOMBRE DE MEDECINS DU TRAVAIL	NOMBRE D'ASSISTANTES MEDICALES	NOMBRE D'INFIRMIERE
NORD	BRIANCON	3	3 +1 CDD	
	EMBRUN	1	1	1
SUD	GAP	5 + 1 CDD	5 + 1 polyvalente Accueil	2
TOTAL		10 6 Médecins Temps Plein 4 Temps Partiel	11 2 Assistantes Temps Plein 9 Temps Partiel	3 3 Temps Plein

6 – Le Siège Administratif et les Equipes Pluridisciplinaires

ADMINISTRATIF	DIRECTRICE	ASSISTANTES
	1	4 1 Assistante Temps Plein 3 Temps Partiel (dont 1 congé parental)
PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	TECHNICIENS / FORMATEURS	DELEGUES RELATION ENTREPRISES
	3	1
	ERGONOME	PSYCHOLOGUE
	1	1

II – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1 – Composition de la Commission de Contrôle

Lors du CA du 20 décembre 2012, la Commission de Contrôle a été composée.

La répartition des sièges a été validée dans le cadre de l'accord du 16 juillet 2012, avec les syndicats de salariés : 12 membres, dont 8 « salariés » (2 CFDT, 1 CFE-CGC, 1 CFTC, 2 CGT, 2 CGT-FO) et 4 « employeurs ».

Membres Employeurs :

- Jean-Claude EYRAUD, *UDESS 05*
- Stéphane CHOLLOT, *Serre-Chevalier Valley*
- Bernard FAUVEL, *ADAPEI La Source*
- Xavier RICHIERO, *Agence AXA*

Secrétaire

Membres salariés :

- CFDT : Michel BOREL, Michelle TOLLA
- CFE-CGC : Thierry COQUILLAT
- CFTC : Hervé GERMAIN
- CGT : Patrick FISEL, Jean-Pierre SOLVET
- CGT-FO : Jacqueline DOUMONT, Christophe PEYRE

Président

2 – Composition du Conseil d'Administration

Membres Employeurs :

Vincent BOMBAIL, *Pharmacie JOUVE BOMBAIL*
Hervé BUISSON, *Hôtel Alliey*
Nicolas CHABRAND, *Etse RAGOUCY*
Stéphane CHOLLOT, *Serre-Chevalier Valley*
Bernard FAUVEL, *ADAPEI La Source*
Philippe LECOYER, *Avocats et associés*
Christian MABBOUX, *Prenot-Guinard SA*
Jean-Michel PEYLA, *SARL Alpes Agencement Intérieur 2AI-P*
Xavier RICHIERO, *Agence AXA*
Michel VRINAT, *RD Technologies*

Vice-Président
Président

Membres salariés :

Michel BOREL, CFDT
Michelle TOLLA, CFDT
Patrick FISEL, CGT
Rolland BAGNASCHINO, CFTC
Hervé GERMAIN, CFTC
Thierry COQUILLAT, CFE-CGC
Chantal LIPATOFF, CFE-CGC
Marc GIULJ, FO
Corine PIZZELLA, FO

Trésorier

Médecins :

Docteur Anne-Marie AYASSE-JAUBERT
Docteur Hervé TERRACOL
Docteur Gérald MAGALLON
Docteur Catherine GRAVIER

Titulaire Secteur Nord
Suppléant
Titulaire Secteur Sud
Suppléante

3 – Entreprises suivies par le Service

Estimé/Réalisé à partir d'une projection au 31/10/2013

- Nombre d'entreprises adhérentes : 4 128

Répartition de ces entreprises (hors salariés intérimaires) :

0 < entreprises < 10 salariés 83,60 % des entreprises
soit 3 451 entreprises comptabilisant 10 092 salariés

11 < entreprises < 50 salariés 14,39 % des entreprises
soit 594 entreprises comptabilisant 11 274 salariés

Entreprises > 50 salariés 2,01% des entreprises
soit 83 entreprises comptabilisant 8 245 salariés

- Adhérents en cessation d'activité ou radiés au cours de l'année : 229 entreprises représentant 711 salariés (202 entreprises représentant 894 salariés en 2012).
- Nouveaux adhérents inscrits au cours de l'année : 332 entreprises, représentant 917 salariés (310 entreprises représentant 1234 salariés en 2012)

4 – Etat des effectifs

Estimé/Réalisé à partir d'une projection au 31/10/2013

- Salariés suivi 29 611 salariés
- Intérimaires 578 salariés
- « Extérieurs » (Intermittents du spectacle) 29 salariés

5 – Evolution par rapport à l'exercice précédent

	Réalisé 2012		Estimé / Réalisé 2013 % 2012	
Salariés Non SMR	22 437	5,05%	22 850	1,84%
Salariés SMR	7 594	5,56%	6 761	- 10,97%
TOTAL (Non SMR + SMR)	30 031	5,18%	29 611	- 1,40%
Intérimaires	888	-31,85%	578	- 34,91%
Extérieurs	28	-24,32%	29	3,57%
TOTAL Effectif Réel	30 947	3,53%	30 218	- 2,36%

6 – Ressources en Personnel

Sur l'année 2013, l'effectif du GEST 05 est réparti de la façon suivante :

- Médecins (dont un en CDD à 16h hebdomadaire) 10 pour 9,00 ETP
- Intervenants en Prévention des Risques Professionnels
 - Conseillers Techniques en Prévention 3 pour 2,77 ETP
 - Ergonome 1 pour 1,00 ETP
- Psychologue du travail 1 pour 1,00 ETP
- Infirmiers 3 pour 3,00 ETP
- Déléguées Relations aux Entreprises 1 pour 0,89 ETP
- Assistantes médicales 10 pour 8,43 ETP
 - 2 salariées à 35 heures
 - 1 salariée polyvalente Accueil à 35 heures
- Assistantes administratives 4 pour 2,66 ETP
- Directrice 1 pour 1,00 ETP

Soit un effectif total de **33 salariés en CDI** 24 Femmes et 9 Hommes, **et 2 en CDD**, 2 femmes correspondant à **29,75 ETP opérationnels**.

III – AGREMENT

L'agrément a été délivré au GEST05, par la DIRECCTE, notamment au regard de l'enquête réalisée par le Médecin Inspecteur Régional. Cet agrément est accordé pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 juillet 2018.

Celui-ci vient légitimer :

- L'organisation des équipes pluridisciplinaires avec une spécificité nord/sud
- Les effectifs attribués : maximum 10 000 salariés/2 médecins, 1 IDEST, intervenants du pôle technique
- les entretiens infirmiers
- les critères proposés permettant aux médecins de déléguer le suivi en santé au travail de certains salariés aux infirmiers
- l'espacement de la périodicité des consultations médico-professionnelles à 4 ans pour les salariés en SMS, sur l'ensemble du département ; avec un entretien infirmier à 2 ans.
- Les axes prioritaires déclinés dans le Projet de service.

Rappel de ces axes déclinés au regard du diagnostic des besoins des entreprises et des salariés :

- **AMT** : Agir pour que l'entreprise soit un moteur de la prévention
- **Médical** : Agir pour que le salarié soit acteur de sa santé
- **Prévention Désinsertion Professionnelle**
- **Veille sanitaire et évolution des connaissances**
- **Qualité des actions (DPST)**
- **Bien être des salariés du GEST05**

A noter, que le GEST05 est le 1^{er} SSTI de PACA Corse à bénéficier d'un accord dérogatoire sur l'espacement de la périodicité des examens médicaux.

Un bilan de la mise en œuvre de la dérogation à la périodicité devra être présenté à la DIRECCTE, au terme d'un délai d'un an.

IV – CPOM

Il s'agit du projet Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, issu de la Loi n°2011-867 du 20/07/2011 et de ses et de ses décrets d'application n°2012-135 et 137 du 30 janvier 2012 avec entrée en vigueur au 1er juillet 2012.

Dans cette perspective, une première réunion de concertation avec la DIRECCTE et la CARSAT a eu lieu le 4 avril 2013, lors de laquelle nous avons pu aborder les axes prioritaires que nous souhaitons inscrire au CPOM.

Dans le même temps, une négociation entre l'association régionale des SSTI, représentés par les directeurs et les instances régionales, notamment la DIRECCTE, a permis de valider les 2 axes régionaux retenus pour l'ensemble des SSTI de PACA et Corse.

- **Axes régionaux**

- Intérimaires
- Diagnostic régional des besoins en prévention des risques professionnels en PACA Corse

- **Axes spécifiques GEST05**

- Prévention des RPS et de la pénibilité, dans le secteur des aides à domicile
- Formation des salariés « compétents en prévention » (SST, Gestes et postures, RPS, Pénibilité,...)

- Garage ou Pressing ou Boulangerie (étude préalable CARSAT) **Demandé par la CARSAT**
- Prévention désinsertion professionnelle **Demandé par la CARSAT** (cet axe figure déjà dans notre projet de service)

Signature probable au 1^{er} trimestre 2014.

Lors d'une récente rencontre, le 15 novembre 2013, avec nos partenaires locaux, la CARSAT a souhaité que l'on étoffe notre CPOM de deux axes supplémentaires.

Or il apparaît que sur l'ensemble de la région, la position retenue par chaque SSTI est de proposer au maximum de 2 axes « spécifiques » au-delà des 2 axes régionaux.

Il semblerait que cette position ait été validée par la DIRECTTE et que les récents échanges des uns et des autres avec la CARSAT (M .EVESQUE), en amont de la signature des CPOM, le confirment.

Une démarche dans le sens d'une harmonisation avec ce qui s'applique dans les autres SSTI de la Région est prévue.

<p>V – DEMARCHE DE PROGRES EN SANTE AU TRAVAIL (DPST)</p>
--

Le GEST05 a été retenu par le CISME, en tant que « Site Pilote » pour faire l'objet d'un audit regroupant les Niveaux 2 et 3 d'AMEXIST. Cet audit sera conduit par AFNOR Certification et pourra donner lieu à la remise d'une attestation ou d'un certificat

Le second niveau permet de définir l'appropriation et la mise en œuvre concrète de la Démarche de Progrès en Santé au Travail comme outil de gestion du Service, le 3ème niveau interroge le suivi et l'évaluation.

Le GEST05 a obtenu l'attestation d'engagement (niveau I de la certification AMEXIST) en juillet 2011 ; l'audit pour l'obtention du niveau supérieur est prévu pour le printemps 2014.

Cet audit portera sur la réalisation de 22 objectifs touchant tous les niveaux de l'organisation et de l'activité du service.

- Gouvernance
- Analyse collective des besoins
- Sectorisation et répartition des effectifs
- Politique immobilière
- Politique des ressources humaines
- Qualité des terrains de stage
- Politique de développement durable
- Système d'information
- Gestion en mode projet
- Participation à la politique régionale de santé au travail
- Politique de communication
- Dossier médical en Santé au Travail
- Dossier d'entreprise
- Examens complémentaires réalisés en interne
- Mise en œuvre des actions en milieu de travail
- Contribution au maintien en emploi
- Veille sanitaire
- Mise en place de la Démarche de progrès
- Implication de la direction
- Suivi des actions mises en place

- Gestion des dysfonctionnements et des réclamations
- Vitalité du système d'amélioration continue

L'attestation de mise en œuvre est valable 3 ans.

Le certificat est valable 4 ans.

Le CISME est garant du respect de l'approche promue dans le cadre de la Démarche de Progrès en Santé au travail, il veille à la cohérence et à la rigueur des évaluations.

VI – LOCAUX VACANTS A GAP

Restent disponibles à la vente les locaux situés dans l'immeuble 7 rue Capitaine de Bresson affichés à 330 000 € net vendeur pour une superficie de 200 m².

VII- PERSPECTIVES

1 – Communication

- ❖ Poursuivre l'effort de communication en direction des employeurs et des salariés : rencontre des nouveaux adhérents et des entreprises pour lesquelles aucune action n'a été menée par les équipes du GEST 05.

Objectifs :

- Faire connaître les équipes du GEST et les compétences mises à la disposition des entreprises
- Recueillir les demandes des entreprises en matière de prévention, formation,...
- ❖ Création de documents « Fiches Conseils » (ex : TMS), « fiches sensibilisation/Métier » (ex : Centre de vacances, hôtellerie-restauration, skiman, coiffeur,...)
- ❖ Développer un site internet accessible à tous, adhérents et salariés, dans le cadre d'un projet partagé avec l'ensemble des services de la région PACA Corse
www.presanse.org

2 – Signature du Contrat d'Objectif et de Moyens Pluriannuel (CPOM)

Avec la DIRECCTE et la CARSAT

Signature prévue au 1^{er} trimestre 2014.

3 – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

- ❖ Anticiper le départ à la retraite de médecins
Rechercher des candidatures par le biais de cabinets spécialisés dans le recrutement de médecins du travail, roumains notamment.
- ❖ Développer les compétences professionnelles des assistantes médicales vers le métier d'Assistante de Service en Santé au Travail (ASST)

4 – Perspectives d'organisation de l'activité médicale face à une pénurie durable en médecins du travail

Cf. conclusions du Professeur SOULAT, Président du Collège des Enseignants

- Réorienter le médecin du travail sur les Actions en Milieu de Travail (>50%)
 - Plans d'action
 - Organisation de l'équipe pluridisciplinaire
 - Animation du reporting de l'équipe
 - Conseil direct aux entreprises
- Limiter les visites médicales aux :
 - Embauches à risques (5%)
 - Décisions issues des examens du collaborateur et des entretiens infirmiers
 - Actions de maintien dans l'emploi
 - Suppression de la périodicité systématique

5 – Mise en application de l'accord portant révision partielle de la Convention Collective nationale des Services Interentreprises de Santé au Travail

Cf. Accord du 20/06/2013 avec entrée en vigueur au 1/01/2014

Les modifications essentielles :

- Classification des emplois permettant de qualifier les différents métiers des SSTI, autour de deux filières : Prévention et Support
- Grilles des rémunérations minimales
- Prise en compte de la polyvalence sur certains postes
- Modification de l'ancienneté pour le personnel non cadre (prime d'ancienneté) : création d'un palier à 18 ans, suppression de celui de 20 ans et prise en compte des 21 ans
- Suppression de l'ancienneté pour les cadres et création d'une rémunération minimale annuelle garantie brute avec prise en compte jusqu'à 21 ans
- Création d'un article (22-1) sur la rémunération propre à une fonction déterminée correspondant à des missions auxiliaires
- Définition des personnels relevant du statut cadre, incluant Imédecins, ergonome, psychologue.

VIII – COTISATIONS

Pour mémoire, les modalités de facturation des cotisations appliquées depuis 2009 :

0,4 % de la masse salariale brute plafonnée,
Encadrée par une valeur « plancher » à 65 € HT
et une valeur « plafond » à 110 € HT

Tarifs appliqués en 2011, 2012 et 2013 :

- Cotisation Adhésion : 53,55 € HT / salarié SMS 64,77 € HT/salarié SMR
- Droit d'entrée : 16,32 € HT/salarié
- Surcoût SMR : 11,22 € HT
- Intérimaires : 69,36 € HT
- Extérieurs : 75,29 € HT
- Reconvocation suite à absence : 32,13 € HT

Les modalités de facturation validées par le Conseil d'Administration pour 2014, compte tenu du contexte économique général et de la situation délicate des entreprises des Hautes-Alpes, en particulier, sont les suivantes :

- Maintien du taux de cotisation à 0,4%
- Augmentation de la valeur plancher à 70 € HT (au lieu de 65 € HT)
- Augmentation de la valeur plafond à 115 € HT (au lieu de 110 € HT)

- Cotisation adhésion : 70 € HT (Plancher 2014)
- Droit d'entrée à 19 € HT (au lieu de 16,32 € HT)
- Surcoût SMR à 12 € HT (au lieu de 11,22 € HT)
- Intérimaires à 85 € HT (au lieu de 69,36 € HT)
- Extérieurs à 85 € HT (au lieu de 75,29 € HT)
- La facturation de la « reconvoation suite à absence » (32,13 € HT) est remplacée par la **facturation de l'absence à hauteur de 35 € HT**

IX – ESTIME REALISE 2013 ET BUDGET 2014
--

- Comptes de résultat :
 - Estimé réalisé 2013
 - Budget 2014